



CHÂTEAURoux, le 03 février 20221

Le Proviseur

A

Les responsables légaux des élèves du
Lycée EREA ERIC TABARLY

Objet : organisation du lycée face au Covid-19

Le Proviseur

Madame, monsieur,

Dossier suivi par :
E. VAN HOOTEGEM
T 02 54 53 85 85
F 02 54 07 48 28
ce.0360050j
@ac-orleans-tours.fr

BP 74
36002 Châteauroux cedex

Les récentes modifications au niveau des protocoles sanitaires donnent lieu à des obligations et des modifications dans l'accompagnement des élèves au sein de l'établissement. Je compte sur chacun de vous pour rappeler à votre enfant toute l'importance de ces contraintes pour leur santé et celle des personnes qu'ils côtoient.

Les gestes barrières, au sein du lycée, mais également à domicile permettent de préserver votre santé comme celle de votre enfant, s'ils sont observés rigoureusement. L'apprentissage des gestes barrière est systématiquement effectué et mis en place au lycée. En leur faisant appliquer ces mêmes gestes (mouchoirs à utilisation unique, maintien des distances, lavage des mains...) vous contribuez à vous préserver.

N'envoyez pas votre enfant à l'école s'il présente des symptômes (toux, fièvre, maux de tête). Dans le doute appelez l'infirmerie de l'établissement au 02 54 53 85 85. En cas de cas confirmé dans la cellule familiale, n'envoyez pas votre enfant à l'école, maintenez-le isolé et rapprochez-vous de votre médecin.

Seuls les masques de catégorie 1 sont désormais autorisés. Veuillez vous assurer du marquage de certification. Les autres masques, notamment les masques « maison » sont désormais interdits, ils ne filtrent pas suffisamment les particules. **Les parents doivent donc fournir les masques adaptés pour la circulation dans les espaces publics comme à l'école.**

La circulation au sein de l'établissement fait l'objet de restrictions afin de limiter les brassages et les regroupements. L'obligation pour chacun de respecter scrupuleusement les protocoles en place est rappelée régulièrement. Vous pouvez consulter librement sous Pronote ces protocoles revus en fonction des obligations posées par le ministère de la Santé.

Lors des temps de restauration, un ordre de passage établi permet d'éviter les flux importants d'élèves et limite le nombre de jeunes à table en

respectant les espaces. **A l'internat**, les élèves plus âgés bénéficient d'un hébergement en chambre individuelle.

Les enseignants discutent actuellement avec les tuteurs de stagiaires CAP afin d'envisager selon les sections des prolongations de stages en entreprise et ainsi réduire la pression des élèves présents en établissement scolaire.

Vous pouvez constater que **toutes les mesures sont envisagées et prises pour limiter autant que possible les risques** pour les usagers du lycée. D'autres mesures pourront venir compléter ces dispositions en fonction des besoins dans les semaines à venir.

Pour chaque cas contact ou avéré qui dont nous avons connaissance, vous serez informé de la conduite à tenir, soit individuellement, soit collectivement, par les services administratifs ou infirmiers de l'établissement. Les informations sur l'évolution de la situation dans le lycée sont régulièrement publiées sous Pronote.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour rappeler quotidiennement aux jeunes les gestes qui préserveront vos enfants comme vous-même, et nous vous en remercions.

Avec tout mon dévouement,



Le Proviseur,

Eduard van HOOTEGEM